



Procès-Verbal Commission Régionale Sportive Seniors

REUNION DU MERCREDI 21 JANVIER 2026

(par voie électronique)

Président de la Commission : M. Yves BEGON.

Présents : MM. Jean-François CLEMENT, Roland LOUBEYRE, Bernard VELLUT

INFORMATIONS

*** PROTECTION DES OFFICIELS – PAUSES D’APAISEMENT (ou TEMPS MORTS) ET EXCLUSIONS TEMPORAIRES (ou CARTONS BLANCS)**

Dans sa réunion en date du 17 janvier 2026, le Conseil de Ligue a décidé, à titre expérimental, jusqu'en fin de saison 2026-2027, d'instaurer dès les matchs retour ou de la 2^{ème} phase de la présente saison et ce sur toutes les compétitions régionales (y compris en futsal) le dispositif de Pauses d'Apaisement (ou Temps morts).

La mise en place du dispositif d'Exclusions Temporaires (ou Cartons Blancs, terrain et bancs de touche, hors futsal) n'interviendra qu'au début de la saison 2026-2027

[Voir le communiqué en cliquant ici](#)

*** TERRAINS IMPRACTICABLES**

La Commission invite les clubs à se conformer aux dispositions fixées à l'article 38 des R.G. de la Ligue (pages 30 à 32) concernant la procédure à respecter pour les reports de match et les sanctions encourues en cas de non-respect.

Article 38.3 - (rappel)

« Au cours d'une saison, à partir de 2 matchs de championnat remis et non encore joués ou rejoués pour une même équipe (arrêté municipal ou non), le club doit fournir un terrain de repli à partir du 3^{ème} match remis à jouer ou rejouer. Ce terrain devra répondre aux exigences de l'épreuve ou, à défaut, présenter une installation sportive de repli classée au minimum de la catégorie inférieure à celle préconisée à la pratique de la compétition.

La Commission des Compétitions peut exiger du club de jouer sur un terrain classé 2 niveaux en dessous de celui exigé pour le niveau de compétition, à condition d'utiliser les vestiaires joueurs et arbitres du terrain impraticable et d'avoir une aire de jeu aux dimensions minimales requises, soit 100m x 60m.

A défaut de proposer un terrain de repli, la Commission peut prononcer, après examen des éléments factuels, une sanction envers le club fautif pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. »

*** PORT D'UN BRASSARD PAR LES EDUCATEURS (Rappel)**

Sur proposition de la Commission Régionale du Statut des Educateurs en Entraineurs de Football (CRSEEF) et dans le cadre de la lutte contre les violences et incivilités, l'obligation du port d'un brassard par les éducateurs des équipes est reconduite pour cette saison.

A l'occasion d'un match régional (Senior, Jeune, Féminin, Futsal) chaque éducateur responsable d'équipe a l'obligation de porter et de manière visible un brassard lorsqu'il s'installe sur le banc. Ces brassards sont à prévoir par le club pour ses équipes concernées.

* **TRANSMISSION DE LA F.M.I.**

Pour toutes les rencontres, l'utilisation de la F.M.I. est obligatoire. A titre exceptionnel et en cas d'impossibilité d'accès à la F.M.I. le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution disponible sur FOOTCLUBS.

Le délai de la transmission de la F.M.I. est fixé au plus tard le dimanche à 20h00 ou dans un délai de 24 heures pour les matchs en semaine.

Le non-envoi ou l'envoi hors-délai de la feuille de match entraîne l'application d'une amende pour le club recevant fixée pour cette saison à **75 Euros**.

PERIODES AUTORISEES POUR CHANGEMENT D'HORAIRE

Se référer aux dispositions prévues à l'article 31 des R.G. de la Ligue.

RAPPEL DES TYPES D'HORAIRES

Il existe 3 types d'horaire (cf. : article 31 des R.G. de la Ligue).

A / L'horaire légal

C'est l'horaire qui est automatiquement entré dans la base informatique et que si aucun club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.

B / L'horaire autorisé

C'est l'horaire qui nécessite un courrier du Club recevant modifiant son horaire légal.

L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le Club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres.

Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord de l'autre club ni de celui de la Ligue.

C / L'horaire négocié

C'est l'horaire qui a été convenu par deux clubs par écrit ou par accord sur FOOTCLUBS et **qui sera soumis à la Commission Régionale des Compétitions pour accord définitif**.

NOTA – Dans le cas d'une distance supérieure à 200 kms entre deux équipes, le club qui se déplace pourra refuser un horaire autorisé. Dans ces conditions, l'horaire légal sera appliqué.

L'horaire ainsi défini peut s'articuler de la manière suivante pour les compétitions SENIORS.

SENIORS

Horaire légal :

Samedi 18h00 en R1

Dimanche 15h00 en R2 et R3

Horaires autorisés :

En R1 :

- Dimanche 14h30 ou 15h00
- Dimanche entre 12h30 et 13h00
(en lever de rideau mais uniquement avant une rencontre d'un championnat national)
- Samedi entre 18h00 et 20h00 (uniquement si éclairage minimum E5) par pas de 30 minutes

En R2 et R3 :

- Dimanche 14h30
- Dimanche entre 12h30 et 13h00 (uniquement en, lever de rideau)

- Samedi entre 19h00 et 20h00 (uniquement si éclairage minimum E6) par pas de 30 minutes
- Samedi entre 17h00 et 19h00 par pas de 30 minutes, si la distance kilométrique entre les deux clubs est inférieure à 100km et si éclairage E6 minimum

PROGRAMMATION DES MATCHS EN RETARD

Toute reprogrammation de rencontre en compétition seniors entre le 1^{er} novembre et le 28/29 février sera systématiquement fixée le dimanche à 14h30 ou 15h00, ou en cas d'accord des deux clubs, le samedi à 14h30 ou 15h00, sans possibilité d'en modifier l'horaire pour la programmer au samedi soir

A / POUR LE DIMANCHE 25 JANVIER 2026 à 15h00

REGIONAL 2

Poule B

- * Match n° 20476.1: U.S. SAINT FLOUR / C.S. VOLVIC au stade René Jarlier à **SAINT FLOUR** (remis du 06 décembre 2025)
- * Match n° 20478.1: U.S. BLAVOZY (2) / U.S. BRIOUDE au stade de Panassac à **BLAVOZY** (remis du 13 décembre 2025)
- * Match n° 20435.1 : F.A. LE CENDRE / F.C. CHATEL-GUYON au stade Jean Jaurès au **CENDRE** (remis du 14 décembre 2025)

Poule E

- * Match n° 26514.1: SUD LYONNAIS FOOT 2013 / F.C. BOURGOIN JALLIEU (2) sur le terrain synthétique du stade de la Plaine à **COMMUNAY** (remis du 13 décembre 2025)

REGIONAL 3

Poule A

- * Match n° 24446.1: U.S. MURAT / U.S. ISSOIRE au stade Jean Jambon à **MURAT** (remis du 06 décembre 2025)

Poule D

- * Match n° 24887.1: U.G.A. LYON DECINES / F.C. DOMTAC au Parc des Sports R. Troussier à **DECINES CHARPIEU** (remis du 13 décembre 2025)

Poule E

- * Match n° 25195.1 à 14h30 : Ent. S. SAINT CHRISTO MARCENOD / Ent. S. REVERMONTIOISE (remis du 14 décembre 2025) au stade de la Côte à **SAINT CHRISTO EN JAREZ**

Poule G

- * Match n° 25470.1: OI. VILLEFONTAINE 2025 (2) / OI. RILLIEUX sur le terrain synthétique du stade de la Prairie à **VILLEFONTAINE** (à rejouer du 13 décembre 2025)

Poule H

- * Match n° 25559.1: Ev. S. GENAS AZIEU / U.S. LA MOTTE SERVOLEX sur le terrain synthétique du stade Edmond Pouzel à **GENAS** (remis du 13 décembre 2025)

Poule I

- * Match n° 25702.1: F.C. COLOMBIER-SATOLAS / Am. S. TRAVAILLEURS TURCS OYONNAX (sur le terrain synthétique du stade Lucien Benoit à **SATOLAS ET BONCE** (remis du 13 décembre 2025)

B / REPROGRAMMATION EN ATTENTE

REGIONAL 1 – Poule A

* Match n° 20094.1: F.C. ESPALY / U.S. SUCS ET LIGNON
(remis des 22 novembre 2025, 20 décembre 2025, 11 et 18 janvier 2026)
Courriers du F.C. ESPALY et de l'U.S. SUCS ET LIGNON

COURRIER DES CLUBS (changement d'horaires)

La Commission Régionale Sportive Seniors entérine les changements d'horaire ci-après sollicités à ce jour par les clubs pour le :

A / WEEK-END des 24-25 Janvier 2026

REGIONAL 1 - Poule A (additif)

* Esp. CEYRAT (529030)

Le match n° 20117. : Esp. CEYRAT / F.C. RIOM se déroulera le samedi 24 janvier 2026 à 18h30 sur le terrain synthétique du stade Olivier Vernadal à **CEYRAT**.

B / WEEK-END des 31 Janvier et 01 février 2026

REGIONAL 1

Poule A :

* U.S. BLAVOZY (518169)

Le match n° 20124.1: U.S. BLAVOZY / S.A. THIERS se déroulera le dimanche 01 février 2026 à 15h00 au stade de Panassac à **BLAVOZY**.

* GRAND OUEST ASSOCIATION LYONNAISE (560508)

Le match n° 20125.1 : GRAND OUEST ASSOCIATION LYONNAISE (2) / F.C. ESPALY se déroulera le dimanche 01 février 2026 à 15h00 sur le terrain synthétique du stade Dubot à **TASSIN LA DEMI-LUNE**.

* F.C.O. FIRMINY INSERSPORT (504278)

Le match n° 20126.1: F.C.O. FIRMINY INSERSPORT / Esp. CEYRAT se déroulera le dimanche 01 février 2026 à 15h00 sur le terrain synthétique du stade de Firmanent à **FIRMINY**.

Poule B :

* G.F.A. RUMILLY-VALLIERES (582695)

Le match n° 20217.1 : G.F.A. RUMILLY-VALLIERES (2) / OYONNAX P.V.F.C. se déroulera le dimanche 01 février 2026 à 15h00 sur le terrain synthétique du stade des Marais à **VALLIERES**.

REGIONAL 2

Poule A :

* F.C. COURNON D'AUVERGNE (547699)

Le match n° 20288.1: F.C. COURNON D'AUVERGNE / R.C. VICHY se déroulera le samedi 31 janvier 2026 à 17h30 au stade Joseph et Michel Gardet à **COURNON D'AUVERGNE**.

* SAUVETEURS BRIVOIS (512835)

Le match n° 20309.1: SAUVETEURS BRIVOIS / F.C. PAYS DE RANCE se déroulera le samedi 31 janvier 2026 à 18h00 au stade Louis Exbrayat à **BRIVES CHARENSAC**.

* U.S. BEAUMONT (508949)

Le match n° 20308.1: U.S. BEAUMONT / F.C. CHAMALIERES (2) se déroulera le samedi 31 janvier 2026 à 20h00 sur le terrain synthétique du Complexe Sportif de l'Artière à **BEAUMONT**.

Poule B :

* U.S. BRIOUDE (520133)

Le match n° 20500.1: U.S. BRIOUDE / A. Am. LAPALISSE se déroulera le samedi 31 janvier 2026 à 18h00 au stade du Docteur Jallenques à **BRIOUDE**.

* F.C. CHATEL-GUYON (520289)

Le match n° 20395.1 : F.C. CHATEL-GUYON / ROANNAIS FOOT 42 se déroulera le samedi 31 janvier 2026 à 18h00 au stade de la Vouée à **CHATEL GUYON** ;

* **Ent. F.C. NORD LOZERE** (520389)

Le match n° 20479.1: Ent. F.C. NORD LOZERE / U.S. BLAVOZY (2) se déroulera le samedi 31 janvier 2026 à 17h00 sur le terrain synthétique du stade de la Basse à **SAINT ALBAN SUR LIMAGNOLE** ;

* **F.C. RIOM** (508772)

Le match n° 20501.1 : F.C. RIOM (2) / Ac. S. MOULINS FOOT se déroulera le samedi 31 janvier 2026 à 20h00 sur le terrain synthétique du Parc des Sports du Cerey à **RIOM**;

* **U.S. SAINT FLOUR** (508749)

Le match n° 20480.1 : U.S. SAINT FLOUR / F.A. LE CENDRE se déroulera le samedi 31 janvier 2026 à 18h00 au stade René Jarlier à **SAINT FLOUR** ;

* **C.S. VOLVIC** (506562)

Le match n° 20417.1 : C.S. VOLVIC / M.Y.F. 03 AUVERGNE (2) se déroulera le samedi 31 janvier 2026 à 18h00 au Stade Michel Champleboux à **VOLVIC** ;

Poule C :

* **F.C. ANNONAY** (504343)

Le match n° 20562.1: F.C. ANNONAY / C.S. NEUVILLE SUR SAONE se déroulera le samedi 31 janvier 2026 à 18h00 au stade Alain Dupuy à **ANNONAY** ;

* **C.S. LAGNIEU** (504391)

Le match n° 20566.1: C.S. LAGNIEU / O. LYON SUD se déroulera le samedi 31 janvier 2026 à 19h00 sur le terrain synthétique du **LAGNIEU** ;

* **F.C. VENISSIEUX** (582739)

Le match n° 20564.1: F.C. VENISSIEUX / Av. S. SUD ARDECHE se déroulera le samedi 31 janvier 2026 à 18h00 sur le terrain synthétique du stade Laurent Gérin à **VENISSIEUX** ;

* **U.S. VILLARS** (527379)

Le match n° 20567.1: U.S. VILLARS / OI. VILLEFONTAINE 2025 se déroulera le samedi 31 janvier 2026 à 19h00 sur le terrain synthétique du stade Roger Villeneuve à **VILLARS** ;

Poule D :

* **AIX F.C.** (504423)

Le match n° 20674.1 : F.C. AIX / MOS3R F.C. se déroulera le samedi 31 janvier 2026 à 19h00 sur le terrain synthétique du stade Giuseppe Garibaldi à **AIX LES BAINS** ;

* **CLUSES SCIONZIER F.C.** (551383)

Le match n° 20629.1 : CLUSES SCIONZIER F.C. / LYON LA DUCHERE se déroulera le samedi 31 janvier 2026 à 18h00 sur le terrain synthétique du stade Intercommunal à **CLUSES** ;

* **F.C. DU FORON** (548880)

Le match n° 20654.1 : F.C. DU FORON / MANIVAL E.S. se déroulera le samedi 31 janvier 2026 à 19h00 sur le terrain synthétique du stade de la Ranche à **REIGNIER**

* **A.S. DE MONTCHAT LYON** (523483)

Le match n° 20631.1 : A.S. DE MONTCHAT LYON / F.C. ECHIROLLES se déroulera le samedi 31 janvier 2026 à 18h00 sur le terrain synthétique du stade Marc Vivien Foé à **LYON** ;

Poule E :

* **AIN SUD** (548198)

Le match n° 26447.1 : AIN SUD / U.S. ANNECY LE VIEUX se déroulera le samedi 31 janvier 2026 à 18h00 sur le terrain synthétique du stade du Forum des Sports à **SAINT MAURICE DE BEYNOST** ;

* **F.C. BOURGOIN JALLIEU** (516884)

Le match n° 26556.1 : F.C. BOURGOIN JALLIEU (2) / A.S. CRAPONNE se déroulera le samedi 31 janvier 2026 à 18h00 au stade de Chantereine à **BOURGOIN JALLIEU** ;

* **EYBENS O.C.** (546478)

Le match n° 26450.1 : EYBENS O.C. / E.S. RACHAIS se déroulera le samedi 31 janvier 2026 à 19h00 sur le terrain synthétique du stade Roger Journel à **EYBENS** ;

* **F.C. 2A GRENOBLE** (544456)

Le match n° 26557.1 : F.C. ALLOBROGES ASAFAIA GRENOBLE / SUD LYONNAIS 2013 se déroulera le samedi 31 janvier 2026 à 20h00 sur le terrain synthétique du stade du Vercors à **GRENOBLE** ;

REGIONAL 3

Poule A :

* **Esp. CEYRAT** (529030)

Le match n° 24457.1 : Esp. CEYRAT (2) / U.S. MURAT se déroulera le samedi 31 janvier 2026 à 19h00 sur le terrain synthétique du stade Olivier Vernadal à **CEYRAT** ;

* **DOMES SANCY FOOT** (563697)

Le match n° 24460.1 : DOMES SANCY FOOT / U.S. VENDAT-BELLERIVE-BRUGHEAS se déroulera le samedi 31 janvier 2026 à 19h00 au stade Municipal de **NEBOUZAT** ;

Poule B :

* **AMBERT LIVRADOIS SUD** (564515)

Le match n° 24569.1 : AMBERT LIVRADOIS SUD / MONTLUCON FOOTBALL (2) se déroulera le samedi 31 janvier 2026 à 19h00 au stade municipal à **AMBERT** ;

* **BEZENET DOYET FOOT** (582302)

Le match n° 24548.1 : BEZENET DOYET FOOT / S.C. LANGOGNE se déroulera le samedi 31 janvier 2026 à 19h00 au stade Georges Bideau à **BEZENET** ;

* **A.S. CLERMONT SAINT JACQUES** (525985)

Le match n° 24613.1 : A.S. CLERMONT SAINT JACQUES / A. OUVOIMOJA se déroulera le samedi 31 janvier 2026 à 18h00 sur le terrain synthétique du stade de l'Espérance Saint Jacques à **CLERMONT-FERRAND**

Poule C :

* **C.S. PONT DU CHATEAU** (520152)

Le match n° 24954.1 : C.S. PONT DU CHATEAU / SEAUVÉ SP. se déroulera le samedi 31 janvier 2026 à 19h00 au stade Léon Baget à **PONT DU CHATEAU** ;

* **S.A. THIERS** (508776)

Le match n° 24766.1 : S.A. THIERS (2) / C.S. VOLVIC (2) se déroulera le samedi 31 janvier 2026 à 20h00 sur le terrain synthétique du Parc des Sports Antonin CHASTEL à **THIERS** ;

Poule D :

* **F.C. COURNON D'AUVERGNE** (547699)

Le match n° 24832.1 : F.C. COURNON D'AUVERGNE (2) / A.S. MONTFERRAND se déroulera le samedi 31 janvier 2026 à 20h00 au stade Joseph et Michel Gardet à **COURNON D'AUVERGNE** ;

* **A.S. SAVIGNEUX MONTBRISON** (552955)

Le match n° 24933.1 : A.S. SAVIGNEUX MONTBRISON / SOUS ECOLES LAIQUES SAINT PRIEST se déroulera le samedi 31 janvier 2026 à 19h00 sur le terrain synthétique du stade La Madeleine à **MONTBRISON** ;

Poule E :

* **A.S. MISERIEUX TREVOUX** (542553)

Le match n° 25133.1 : A.S. MISERIEUX TREVOUX (2) / RHONE CRUSSOL FOOT 07 se déroulera le samedi 31 janvier 2026 à 20h00 sur le terrain synthétique du Complexe Sportif de Fétan à **TREVOUX** ;

* **A.F. PAYS DE COISE** (563727)

Le match n° 25019.1 : A.F. PAYS DE COISE / Ent. S. SAINT CHRISTO MARCENOD se déroulera le samedi 31 janvier 2026 à 20h00 au stade municipal de **GRAMMOND** ;

* **Ent. S. REVERMontoise** (514055)

Le match n° 25196.1 : Ent. S. REVERMontoise / LOIRE SORNIN se déroulera le samedi 31 janvier 2026 à 18h00 sur le terrain synthétique du stade Gaston Gaillard à **ST MARTIN DU MONT** ;

Poule F :

* **C.S. MEGINAND** (580613)

Le match n° 25726.1 : C.S. MEGINAND / U.S. DAVEZIEUX VIDALON se déroulera le samedi 31 janvier 2026 à 18h00 sur le terrain synthétique du stade des Docteurs Mérieux à **MARCY L'ETOILE** ;

Poule G :

* **DOMBES BRESSE F.C.** (553366)

Le match n° 25480.1 : DOMBES BRESSE F.C. / C.S. VIRIAT se déroulera le samedi 31 janvier 2026 à 20h00 sur le terrain synthétique du stade de l'Europe à **CHATILLON SUR CHALARONNE** ;

* **E.S.B. FOOTBALL MARBOZ** (521795)

Le match n°25502.1 : E.S.B FOOTBALL MARBOZ / VILLEURBANNE A.S.A. se déroulera le samedi 31 janvier 2026 à 18h00 au stade Fernand Piquet à **MARBOZ** ;

* **O.I. RILLIEUX** (517825)

Le match n° 26473.1 : OI. RILLIEUX / A.S. DOMARIN se déroulera le samedi 31 janvier 2026 à 18h30 sur le terrain synthétique du complexe sportif des Lônes à **RILLIEUX LA PAPE** ;

* **O. VILLEFONTAINE 2025** (528363)

Le match n° 25481.1 : O. VILLEFONTAINE 2025 (2) / OI. SAINT MARCELLIN se déroulera le samedi 31 janvier 2026 à 20h00 sur le terrain synthétique du stade de la Prairie à **VILLEFONTAINE** ;

Poule H :

* **F.C. ECHIROLLES** (515301)

Le match n° 25564.1 : F.C. ECHIROLLES (2) / A.S. DE MONTREAL LA CLUSE FOOTBALL se déroulera le samedi 31 janvier 2026 à 19h00 sur le terrain synthétique du stade Alice Milliat à **ECHIROLLES** ;

* **LYON FOOTBALL F.C.** (505605)

Le match n°25566.1 : LYON FOOTBALL F.C. / Ev. S. GENAS AZIEU se déroulera le samedi 31 janvier 2026 à 19h00 sur le terrain synthétique du stade Georges Vuillemet à **LYON** ;

* **F.C. PLAINE TONIQUE** (560193)

Le match n° 25589.1 : F.C. PLAINE TONIQUE / F.C. COTIERE LUENAZ se déroulera le samedi 31 janvier 2026 à 18h00 au stade du Moulin Neuf à **MALAFRETAZ** ;

* **A.S. DU MARTIN EN HAUT** (519579)

Le match n° 25568.1 : A.S. DU MARTIN EN HAUT / Ent. VAL D'HYERES se déroulera le samedi 31 janvier 2026 à 20h00 sur le terrain synthétique du stade municipal à **SAINT MARTIN EN HAUT** ;

Poule I :

* **Am. S. TRAVAILLEURS TURCS OYONNAX** (542552)

Le match n° 25706.1 : Am. S. TRAVAILLEURS TURCS OYONNAX / F.C. VEYLE SAONE se déroulera le samedi 31 janvier 2026 à 20h00 sur le terrain synthétique du Complexe Sportif de Veyzat à **OYONNAX** ;

Yves BEGON,

Roland LOUBEYRE,

Président de la Commission

Secrétaire